

ECHOS RELIGIEUX

ROME : *Lettre du Cardinal Secrétaire d'Etat au sujet de la vocation sacerdotale.*

ETATS-UNIS : *Le rôle du français, à propos d'un ouvrage de M. l'abbé Magnan.*

FRANCE : *Il n'y a que les Sœurs ; Le mouvement de la population ; le bicentenaire de l'Abbé de l'Epée.*

* * *

ROME : *Au sujet de la vocation sacerdotale.* — Plusieurs de nos lecteurs, surtout dans le clergé, connaissent les discussions qui se sont élevées dans ces derniers temps au sujet de la vocation sacerdotale. C'est un ouvrage de M. le Chanoine Lahitton, du diocèse d'Aire, en France, qui a suscité ces discussions, et depuis lors, deux opinions se trouvaient en présence et en lutte sur la nature de la vocation sacerdotale. La vocation sacerdotale vient-elle d'une motion intérieure de l'Esprit-Saint, et l'Evêque ne fait-il que constater cette vocation dans les candidats qui lui sont présentés ? — Oui, avait-on généralement pensé jusqu'ici. Non, dit M. Lahitton : " L'appel éternel de Dieu ne passe dans l'âme de l'élu que par l'organe des ministres légitimes de l'Eglise : ce sont eux et eux seuls qui déposent dans l'âme de l'élu la vocation divine au Sacerdoce. *Ils ne constatent pas la vocation dans les candidats qui leur sont présentés, ils la leur donnent.*

Or, voici sur cette grave question une lettre du Cardinal Secrétaire d'Etat, que nous publions en son entier et dont nous traduisons en français la partie latine :

A Monseigneur Charles-Alfred de Cormont, évêque d'Aire.

SECRETARIA DI STATO

DI SUA SANTITA

N° 58 240

Del Vaticano, 1^{er} juillet 1912.

Monseigneur,

En raison des dissensions qui se sont produites à l'occasion du double ouvrage du chanoine Joseph Lahitton sur la